

# Ateliers Echecs

Institution Saint-Joseph - primaire -



Rentrée 2021 / 2022 - **mardi 7 septembre**



Les enfants recevront, en fin d'année scolaire, des coupes ou des médailles.

Chaque séance comprend deux étapes :

30 minutes de théorie et/ou d'exercices pratiques et de 30 minutes de jeu.

Les ateliers sont ouverts aux élèves de CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2.

Les séances ont lieu une fois par semaine (hors jours fériés et vacances scolaires) :

- les mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 18h00

Règlement : deux formules vous sont proposées :

- 1 chèque de 240 euros,
- 3 chèques de 80 euros, débités en octobre, janvier et avril.

Une activité rigoureuse et ludique qui offre à l'enfant quelques clés de la réussite scolaire en développant chez lui :

- la logique et les capacités de calcul
- la concentration et l'esprit d'analyse
- le respect de soi et des autres
- la persévérance et l'imagination.

[le-petit-echiquier@orange.fr](mailto:le-petit-echiquier@orange.fr)

Laurence Barbier : 06 99 57 48 07

[www.le-petit-echiquier.net](http://www.le-petit-echiquier.net)

Option cours de perfectionnement par Zoom et Lichess, les mercredis à 17h30 et accès à tous les tournois organisés par Le Petit Echiquier



## Bordereau d'inscription :

à adresser, par retour, à l'accueil de l'établissement.  
avant le 10 septembre, de préférence.



Institution Saint-Joseph - primaire -  
2021/2022

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : ..... Date de naissance: ...../...../.....

Tél : ..... Email : .....

S'inscrit à l'atelier d'échecs du : Mardi  Jeudi  Vendredi  de 17h00 à 18h00

Merci, si possible, de cocher deux options  
(nous tentons de constituer des groupes homogènes)

Option Zoom et tournois (en plus de l'atelier) : 90 euros  Le mercredi de 17h30 à 19h00

Règlement pour l'atelier : soit un chèque de 240 €  soit trois chèques de 80 euros  (+ 1 chèque de 90 euros )

Date et signature de l'adulte responsable : à Asnières, le ...../...../ 2021.

Nous autorisons l'Association Le Petit Echiquier à utiliser, dans le seul cadre de son activité, des documents visuels contenant des images de notre enfant.  oui  non